



• Café Moinon rue du Buisson St-Louis.

Dans le quartier de l'hôpital Saint-Louis, une rue porte le nom de Jean Moinon, un résistant déporté en Allemagne dans le camp de travail de Neuengamme où il mourra de dysenterie le 9 décembre 1944 à 53 ans. Il est « boîte aux lettres » pour le *Special Operations Executive*, réseau créé par les Britanniques pour mener à bien des opérations de guérilla en territoire occupé. Jean Moinon et sa femme Marie habitent au 19 rue du Buisson-Saint-Louis où ils tiennent un petit restaurant, propriété du comte de Madre. Ils y accueillent des résistants et réceptionnent des armes. C'est là que la Gestapo viendra les arrêter le 22 janvier 1944. Déportée à Ravensbrück, Marie, à 45 ans, sera conduite vers la chambre à gaz le 5 mars 1945, alors que les troupes soviétiques approchent pour libérer le camp.

Dès le 8 juin 1946 un arrêté donnera à cette voie, alors rue de Loos, le nom de Jean Moinon. Marie, elle, sera oubliée.

Au début du Second Empire, aucune trace de la rue Jean-Moinon, sur son emplacement actuel seulement des jardins maraîchers.

Les grands travaux d'Hausmann vont relancer l'exode des zones rurales vers Paris, et du centre vers la périphérie : il faut des logements. Adolphe de Madre de Loos le comprend vite. Notaire à Paris, il est né à Cambrai en 1813 d'une famille marquée par le droit et la bienfaisance, où la vertu est héréditaire. Il déplore les conditions de vie dans les taudis et va s'attacher aux « bons ouvriers », ceux qui « veulent vivre tranquillement, honorablement, et payer leur loyer ».

Il ouvre le passage Saint-Louis du Temple, future rue Jean-Moinon, sur trois propriétés qu'il achète en 1856. Il louera ses terrains à de petits entrepreneurs, pour dix-huit ans, avec obligation pour eux d'y élever des constructions qui resteront en fin de bail sa propriété. Ces constructeurs - maçons, mécaniciens et aussi cocher, menuisier, marchand de peaux de lapin, sellier, marchand de vin - offrent toutes les garanties pour répondre au véritable cahier des charges que constituent les conditions du bail.

Une rue du 10^e LA RUE JEAN-MOINON

Le bâti n'a rien d'haussmannien. Les immeubles sont en moellons et pans de bois recouverts de plâtre, les toits en zinc autour de cours intérieures colonisées par ces entrepreneurs qui travaillent sur place et se réservent les logements les plus confortables. Les boutiques sont à la fois sur rue et cour. Le comte de Madre construira lui aussi deux ensembles de maisons dans le haut du passage.

La corvée d'eau rapproche les locataires, mais ils ne souhaitent pas forcément partager les lieux d'aisance situés au rez-de-chaussée et sur le palier des étages. Les logements, composés généralement de deux pièces, sont destinés à une population ouvrière qui peut payer. Ils offrent si peu d'intimité que les locataires vont chercher chez les nombreux marchands de vin du passage une illusion de chaleur. Peut-être, Nicolas Deibener, le menuisier du 14 passage Saint-Louis, qui ne parle que la langue allemande, y retrouve-t-il des « pays » ?

Les femmes, souvent couturières, rêvent de trouver un emploi chez Lefebvre au n° 19. Il fabrique des fleurs artificielles et fait travailler une dizaine d'ouvrières pour une maison de Londres. Veuves, elles sont crémières, blanchisseuses ou épouilleuses de literie chez madame Kalvoda au n° 5.

Madre recevra la légion d'honneur pour son action dans cette cité bordée par les rues de la Chopinette et Saint-Maur, le passage Saint-Louis et la rue du Buisson-Saint-Louis (côté impair). Cependant la délégation ouvrière à l'exposition internationale de 1867 n'est pas tendre pour la « colonie de la rue Saint-Maur » : « Tout y est mesquin, l'air y manque... L'on sent toujours là comme partout, la prétention de la charité qui impose ses règlements. »

Néanmoins les maisons de la cité du comte auront un franc succès pendant de longues années.

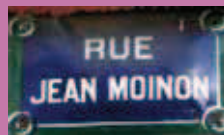
Claude Calvarin et Odile Mercier



• Jean Moinon



• Marie Moinon



**RUE JEAN
ET MARIE
MOINON**

Lors du Conseil d'arrondissement du 12 octobre dernier, l'association Histoire et Vies du 10^e a soumis un vœu à l'équipe municipale dont voici un extrait :

« Jean et Marie Moinon ont été unis dans la vie, dans le combat et dans la mort, il serait donc légitime qu'ils soient aussi réunis sur la plaque de cette rue du 10^e qu'il faudrait alors rebaptiser Jean et Marie Moinon ».

Ce vœu a été approuvé par l'ensemble des élus du 10^e, et présenté par Rémi Féraud au Conseil de Paris où il a été voté à l'unanimité par les élus de Paris.